Agriculture

de l'Énergie, des Mines et des Ressources si le gouvernement a l'intention d'établir des prix spéciaux réduits sur les ventes de kérosène et d'huile combustible, produits utilisés surtout par les Canadiens à faible revenu?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas faire erreur en disant qu'il s'agit là de distillats moyens compris dans le programme. Mais en ce qui concerne la question des distillats moyens, je pense que ce qui importe le plus, comme l'a dit mon collègue, c'est de s'assurer d'un approvisionnement et cela pose un problème plus ardu que la question du prix.

• (2120)

PÉTROLE—LES RESTRICTIONS À L'EXPORTATION DES PAYS ARABES—LES RÉPERCUSSIONS AU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné les rumeurs voulant que le ministre ait reçu des renseignements relatifs à l'interruption des approvisionnements au Moyen-Orient et la déclaration d'un diplomate arabe selon laquelle il est possible que le Canada se voie à l'avenir refuser le pétrole des pays arabes, le ministre peut-il expliquer la situation à la Chambre et dire aux Canadiens une fois pour toutes s'ils peuvent compter sur des approvisionnements sûrs ou si les États arabes refusent leur pétrole au Canada?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je puis dire, d'après les derniers renseignements qui me viennent d'Arabie Saoudite, que, pour ce qui est de ce pays du moins, nous ne sommes pas sur la liste des pays contre qui on a décrété l'embargo comme les États-Unis et les Pays-Bas, par exemple. Nous sommes considérés comme neutres par ces États. En conséquence, il est possible que certaines sources d'approvisionnement nous soient fermées, mais nous ne connaîtrons pas un embargo semblable à celui que subissent les deux pays que je viens de mentionner. Subsiste toutefois l'une des plus grandes difficultés, car le port de Portland, en hiver, est le point d'approvisionnement en pétrole des raffineries montréalaises. Je crois comprendre que ce port est considéré comme un point de livraison américain, même si le pétrole est acheminé en douane vers Montréal. On peut donc prévoir, sous réserve d'autres démarches diplomatiques, une certaine interruption dans les livraisons mais il est impossible d'en prévoir la gravité pour l'instant.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence doit faire l'appel de l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES RÉSULTATS NÉFASTES DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Horner (Crowfoot):

[M. Lundrigan.]

Que la Chambre déplore que le gouvernement ne parvienne pas à faire preuve d'autorité en mettant au point et en appliquant des politiques et des programmes agricoles complets et coordonnés et que, par des solutions improvisées et inopportunes, le gouvernement ait affaibli l'ensemble de l'économie agricole.

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, le sujet n'est peut-être pas aussi captivant que l'énergie. Il est néanmoins crucial pour le Canada, les cultivateurs et les consommateurs. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) a dit ce soir que les partis d'opposition tenaient aux cultivateurs de l'Ouest des propos fallacieux. Je n'ai qu'une chose à dire au ministre. Les agriculteurs des Prairies sont trop intelligents pour se laisser tromper par l'opposition ou par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé.

Le ministre a dit aussi que le gouvernement avait acheté 2,000 wagons-trémies pour faciliter l'expédition de grain des élévateurs régionaux des Prairies. Je représente une immense région de la Saskatchewan et je n'y ai encore vu aucun de ces wagons. La décision d'acheter ces wagons-trémies ne me paraît pas un acte spontané du gouvernement; elle aurait plutôt été prise en désespoir de cause au cours de la campagne électorale quand le ministre s'est rendu compte que le parti libéral était en perte de vitesse dans l'Ouest.

Les deux vieux partis, les conservateurs et les libéraux, ont ensemble compromis la situation des céréaliculteurs de l'Ouest. Je parle des libéraux et des conservateurs parce que je crois qu'ils étaient de connivence au sujet d'un certain nombre de politiques que désapprouvaient les céréaliculteurs. Je voudrais citer deux programmes à propos desquels ils se sont secrètement donné le mot. Premièrement, il faut dire que les politiques du gouvernement en ce qui concerne la brucellose ont été négligeables, malavisées et tout à fait insuffisantes. Je fais allusion à la brucellose ou maladie de Bangs dont les députés ont entendu parler au début de l'année. Cette maladie se propage en Saskatchewan depuis cinq ans, mais le gouvernement n'a pas fait grand-chose à ce sujet. Le printemps dernier, il s'est soudainement ravisé, et je dois admettre que les taux des indemnités ont augmenté. Les cultivateurs qui ont été touchés ont certainement apprécié cela. Cependant, les taux d'indemnisation sont encore loin d'être satisfaisants. Il y aura encore beaucoup d'améliorations à apporter à l'application de la loi sur les épizooties.

Premièrement, il faudrait mettre au point des taux uniformes d'indemnisation pour les veaux. A l'heure actuelle, il n'existe aucune uniformité à cet égard. Certains cultivateurs reçoivent une indemnité pour leurs veaux, d'autres apprennent qu'ils ne toucheront rien. Et les cultivateurs qui rouspètent et qui engagent des négociations ne reçoivent rien. Il devrait, selon moi, y avoir uniformité. Deuxièmement, les taux des indemnités devraient être plus élevés au printemps qu'ils ne le sont à l'automne, car au printemps, les vaches sont habituellement très maigres et ne rapportent pas les meilleurs prix à l'abattage. C'est pourquoi les taux devraient être plus élevés afin d'équilibrer les prix moins élevés des bêtes abattues à cette époque de l'année.

Troisièmement, dès que les animaux du cultivateur ont réagi d'une façon positive à une série d'épreuves et qu'il semble que la maladie ne puisse être enrayée par les moyens ordinaires, il faudrait vendre tout le troupeau. Quatrièmement, il y a un autre problème quant à la brucellose, et c'est toute la question du moment choisi pour verser les indemnités. On se débarrasse du bétail du cultivateur. Cependant, les versements sont retardés de trois,